## Le castor, espèce protégée, provoque des conflits de voisinage

Namur (/regions/namur)



(/journaliste/magali-veronesi-5adef4a6cd70e197611d3942)

Magali Veronesi

**≜** Abonnés Publié le 17-08-20 à 18h57 - Mis à jour le 17-08-20 à 19h01

Sur l'île d'Androssart (Hastière), classée Natura 2000, ils sont les rois. Mais certains se plaignent des nuisances occasionnées à d'autres endroits.



**€**10

Il y a quelques jours, le bourgmestre de Doische a fait sensation sur les antennes de la RTBF. Il se plaint de l'impact économique de leurs nuisances et affirme qu'il faudrait supprimer bon nombre de castors, responsables de barrages sur un ruisseau de son entité.

Tollé chez les protecteurs de la nature. Mais ce genre de conflits de voisinage est de plus en plus fréquent. Natagora a d'ailleurs créé un groupe de travail castors qui facilite la cohabitation entre l'homme et le castor, notamment grâce à un réseau de sentinelles qui surveillent régulièrement les sites occupés.



© Artur Rydzewsk (Flickr - Creative Commons)

Même si des dérogations existent, le castor européen bénéficie en Wallonie d'une protection qui englobe son habitat et ses constructions. Il est interdit de le chasser, le piéger, le capturer, le déplacer, le déranger intentionnellement, ou de détruire ses constructions, amendes à la clé.

Mieux qu'aucune autre espèce, à part l'homme, il aménage et transforme son habitat. Ce faisant, il renaturalise rapidement et gratuitement nos cours d'eau, permettant le retour de toute une riche biodiversité et il contribue à leur régulation et à leur épuration.



© Swijsen

"C'est un vrai restaurateur de la nature qui complète nos infrastructures par son action locale. Strictement végétarien, inoffensif, placide et peu craintif, il s'attire la curiosité et la sympathie de la majorité d'entre nous. Sa présence est donc généralement bien acceptée. Certains voient cependant son retour d'un mauvais œil. Il questionne en effet leur volonté de contrôler la nature. Et, à certains endroits, il peut être cause de désagréments : barrages "mal" placés, arbres écorcés ou abattus, chemins inondés, maïs prélevé dans un champ...", souligne Natagora.

"Oui, le castor peut faire des dégâts mais l'éradiquer ne sert à rien car il est territorial. Si une place est laissée libre, une nouvelle famille viendra s'y installer. Combattre, c'est perdre. Gérer, c'est gagne", estime Jean-Pierre Facon, microbiologiste qui n'a pas manqué de visiter un des paradis pour castors en province de Namur: l'île d'Androssart, en face des Sorbiers à Hastière.



© Swijsen

Là-bas, les visites sont guidées au départ du centre de vacances par Brian Collet, qui va se spécialiser aux côtés de naturalistes et de spécialistes pour répondre encore mieux aux questions des visiteurs. Sur l'île, propriété des Sorbiers, mais gérée par la division nature et forêt (DNF), on ne peut accéder que via la Meuse sur une embarcation. C'est dire si les castors qui y ont élu domicile il y a queqlues années même si on pense qu'ils se contentent désormais de venir s'y nourrir, sont au calme.

Les traces qu'ils laissent sont nombreuses : de véritables toboggans pour accéder à l'eau, des nids sous forme d'amoncellements de branches cachant deux tunnels, des chemins marqués au sol pour accéder aux arbres de leur choix, des troncs creusés par leurs longues dents... Avec un peu de chance, on peut même en apercevoir un specimen en faisant le tour de l'île en bateau.



© Swijsen

## **Quand ses constructions dérangent**

Sur la Meuse, les castors sont présents de Givet jusqu'à Jambes au moins. Les castors se font des gîtes dont la nature dépend de la taille de leur famille et de la configuration du cours d'eau. "Un castor célibataire, généralement jeune et nouvellement arrivé, se contente d'un terrier avec entrée sous l'eau. Quand il crée une famille, si la berge a une hauteur suffisante, il agrandit son terrier et crée une grande chambre avec plusieurs entrées immergées, y ajoutant une cheminée d'aération recouverte de branchages ; ceux-ci sont la seule indication de la présence du gîte Par contre, si le ruisseau ou l'étang ne présente pas de véritables berges, il doit construire une hutte de branches et de vase", explique ainsi Natagora.

En soi, cela ne pose aucun problème. Sauf que les entrées des terriers et huttes doivent se trouver sous l'eau, et que le castor est une grosse bêbête. Pour assurer un niveau d'eau toujours suffisant, il construit un ou des barrages, ce qui peut entraîner l'inondation de zones en surface, voire la création de véritables étangs. Ces barrages lui servent à assurer le niveau d'eau désiré dans le gîte, en toute saison et indépendamment de la météo (= barrage de gîte ou barrage principal) et aussi à se déplacer à la nage dans tout le territoire, pour le surveiller et le défendre ou pour atteindre les sources de nourritures (= barrages de circulation ou barrages secondaires).



© Philippe Noël

La présence du castor est généralement bien acceptée. Toutefois, un certain nombre de personnes estime qu'il ne devrait pas avoir sa place dans notre paysage. "Parce que le castor questionne leur volonté de contrôler leur environnement, ou parce qu'il est parfois cause de désagréments : barrages « mal » placés, arbres écorcés ou abattus, chemins inondés, un peu de maïs prélevé dans un champ, ... Pour éviter que les possibles conflits de voisinage ne dégénèrent, il est donc indispensable que la cohabitation soit « gérée » et que les riverains puissent trouver aide et conseils", précise Natagora qui a créé un groupe de travail pour gérer les conllits de voisinage.

Que vous soyez une administration, communale ou autre, une entreprise ou un particulier, si vous avez besoin d'aide pour assurer une cohabitation harmonieuse avec des castors, n'hésitez pas à contacter le groupe de travail castors. Il peut être joint par courriel à l'adresse <u>castors(at)natagora.be</u> ou par téléphone via le central de Natagora au 081/39.07.20.